

Débuter votre activité libérale (Opticien)



1

Inscription au répertoire RPPS du département de la Réunion

- Faire enregistrer votre activité au répertoire partagé des professionnels de santé
- Obtenir votre numéro RPPS

- Service en ligne : <https://esante.gouv.fr/produits-services/erpps/guides/guide-erpps>

2

Demande de conventionnement à l'Assurance Maladie

- ⇒ Compléter le formulaire de demande d'installation à la Réunion disponible sur le site de la CGSS de la Réunion.
- ⇒ Adresser par **courrier recommandé avec accusé de réception** au service Relations avec les Professionnels de Santé les formulaires suivant dûment complété:
 - ◇ Questionnaire relatif au conventionnement ou l'habilitation d'optique médicale (Titre II - Chap. 2)
 - ◇ L'annexe 1A « formulaire d'adhésion à la convention Nationale »
 - ◇ Les différentes **pièces justificatives précisées sur le questionnaire cité plus haut**

CGSS de la Réunion

- Site : www.cgss.re - Professionnel de santé / mes démarches
- Adresse :
CGSS de la Réunion—Direction Santé
Service des Relations avec les Professionnels de Santé
4 Boulevard Doret—CS 53001—97741 ST DENIS CEDEX 9

3

Traitement de votre demande par le service RPS

A la réception du dossier complet:

- Demande une visite de conformité du local auprès du service de la CGSS compétent
- Attribue un identifiant Assurance Maladie à vos activités libérales
- Demande l'édition de vos feuilles de soins à l'imprimerie de la CGSS

- ⇒ **Prise de rendez-vous pour la visite de conformité**
- ⇒ **Transmission de votre identifiant par courriel**
- ⇒ **Feuilles de soins expédiées à votre lieu d'exercice**

4

Vos démarches obligatoires suite à votre début d'activité

- Déclarer votre site référent dans le cas où vous en avez plusieurs: formulaire disponible sur www.cgss.re

- Inscription à l'URSSAF - Service en ligne : <https://formalités.inpi.fr> ou Déclaration <https://formalités.gouv.fr>
- Pour toutes demandes concernant votre activité libérale : **36 08**
- Pour toute commande de carte L'Agence du Numérique en Santé a mis en ligne le service TOPS : <https://tops.eservices.esante.gouv.fr/tops/accueil>